



## Refus d un regroupement familiale apres 10 mois

Par **Jillali**, le **09/06/2010** à **12:34**

Bonjour,

Merci de me lire. pour etre direct et en resume. Je suis Australien nee en Algerie, marie a une Algerienne residente en france.

Nous avons un bebe de 9 mois. je suis en suisse attendre la reponse de notre regroupement familiale et ca fait deja 9 mois. Malheureusement la reponse etait un REFUS. Les raisons sont logement 50 m2 qui est bien mais la douche n est pas ventile, insuffissance de ressources. Comment une femme en seinte peut travailler a plein temps s il y a un risque de perdre le bebe?????? Humain?????? d autes motives qui sont insignicants pour moi. Un peu de considerations et etre humains seras apprecier.

notre attente etait de 9 mois. Ils nous ont separer pendant 9 mois sont rencontre avec ma femme ou mon fils et a la fin. ils nous donnent une reponse qui est 100 % injustice`. c est pas humain de faire ca a une famille. SVP Essayer d imagine comment le bebe qui n a pas vue son pere pendant 9 mois qui est le debut de sa nissance.

J ai jamais vue ou entendre un histoire comme ca.

Je suis sure notre histoire doit etre publier dans les journaux du monde????????? Nous devons faire le recours et nous avons aucune idee d ou nous devons commencer.

Je vous remercie de me lire et d excuser mon francais car long maternel est Anglais. Merci encors et bonne chance a vous tous.

Votre temps etait apprecie.

Jillali

Par amajuris, le 09/06/2010 à 13:10

bonjour,

vous voulez un regroupement familial en France ou en Suisse ?

chaque état décide souverainement des conditions d'accueil des étrangers sur son territoire en particulier quand ceux-ci n'ont aucune ressource et seront à la charge du pays qui les accueillent.

concernant les ressources du couple l'administration (suisse ou française) a-t-elle pris en compte vos ressources personnelles ?

être enceinte n'interdit pas de travailler sauf raisons médicales.

vous dites que vous n'avez jamais vu ça, je vous conseille de vous intéresser aux conditions d'accueil et de séjours des étrangers dans d'autres pays comme les usa ou le canada par exemple.

cordialement

Par Jillali, le 09/06/2010 à 17:34

Je voudrai tout d abord de vous remercie pour votre reponse.

Oui le regroupement est en france pas en suisse car je suis en suisse d attendre la reponse chez mon frere qui habite a Geneve.

Conernant mes ressources ils etaient pas pris en consideration, J ai pas un travail en suisse car j ai pas le droit encore de travailler mais j ai un peu d argent sur moi.

J espere que vous considererez et comprendre la situation quand une femme de 41 ans est en seinte. Je comprend que c est mon problem mais c etait une reason de la sante du maman et le bebe!!!

le grand problem et de garder en dehors du territoire francais pendant 0 mois sans la possibilite de voire ma femme avec mon fils, je trouve ca injuste.

j arrive pas a comprendre le systeme en General. J ai une femme qui reside en france et nous avons un bebe ensemble.

C est pour ca que j ai pas le choix que de trouver un avocat pour faire le faire le necessaire de resoudre le problem plus tot possible.

J apprecie votre opinion mais j ai le mien aussi.

Je vient d un pays anglais et de systeme different et difficile mais loin de tout se systeme francais. Pour etre front.

Ce que je veux dire c est une reason de separer un couple avec un bebe toute cette periode.

Je recu un conseil de voire CIMAD organisation pour un support et aide???y a t il quelqu un qui peu m orienter svp et merci.

Merci encors

Cordialement

Par amajuris, le 09/06/2010 à 23:46

bonsoir,

je veux simplement dire qu'un pays quelqu'il soit n' a aucune envie ni aucune obligation de

recevoir sur son sol une famille n'ayant pas la nationalité qui n' aucune ressource et à qu'il  
devra verser des aides sociales.  
vous êtes australien et votre femme algérienne je pense que ces 2 pays devraient vous  
accueillir sur leurs territoires plus facilement.  
cordialement